

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 1er avril 1864](#)

## Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 1er avril 1864

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er avril 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

### Description

RésuméSur l'inventaire des marchandises des clients de Paris et le nouveau tarif. Godin demande à Cantagrel de commencer par Allez frères. Sur de nouveaux modèles de cuisinières destinés à être brevetés. Il signale une erreur dans le prix d'une cheminée. Sur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin et la question de nullité du brevet mis en avant par Corneau frères. À propos d'Armengaud : s'il n'a pas trouvé de brevets Corneau frères, Godin se demande s'il faut lui confier le dépôt de ses brevets.

NotesFrançois Cantagrel répond à la lettre de Godin le 3 avril 1864 (Cnam FG 17 (2) c).

### Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Appareils de cuisson](#), [Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Allez frères](#)

- [Armengaud, Charles \(1813-1893\)](#)
- [Corneau frères](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (139r, 140v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 10/01/2024

---

Quin le 1 août 1866

Monsieur Cantagrel

vous adressé du missive aujourd'hui  
 les éléments nécessaires pour commencer  
 vos recensements de <sup>off</sup> et faire des offres  
 d'ailleurs mon cher ami commencent  
 par affecter à l'Etat ceux qui viennent  
 de me demander mon tarif et leurs a été  
 répondu que vous attendez sous présente  
 d'un ma pour leur donner les renseigne-  
 ments dont ils ont besoin

Je ne vous fais remarquer que les  
 modèles de missives annoncés sont  
 trois modèles de missives carrés mais  
 supérieurs à ce qui a été fait jusqu'à  
 ce jour, elles sont faites de papier d'un bon  
 je ne puis encore les faire connaître  
 les n° 44, 45, 46, 48, 49, 50 sont de  
 aussi améliorés de manière à faire  
 des modèles presque nouveaux et qui  
 sont portés sous d'autres numéros

La chemise n° 34 est par erreur  
 portée à votre tarif à un prix qui  
 vous de l'efface elle sera vendue plus  
 cher que cela surtout que les perfoliés  
 numéros qui se trouvent et qui sont  
 en fait l'appareil le plus complet qui  
 ait paru jusqu'ici comme chemise

vous me dites dans votre dernière que  
vous ne savez pas comment le  
tribunal correctionnel pourrait recevoir  
l'affaire en contumace, hélas les articles  
275 et 276 de la loi et sous serment  
la cause de l'hésitation, pour moi  
je comprends que ce tribunal retienne  
l'affaire mais je ne comprends  
pas est ce que l'on donne cours à  
la procédure avant de statuer sur  
la question de nullité est à dire  
nommer des experts et ouvrir les  
débats, sans avoir décidé s'il y a  
brevet car s'il n'y a pas brevet il  
n'y a pas contumace, pour tant  
vous avez en tête pas en doute que  
le tribunal procédera ainsi

je ne sais pas s'il en est ainsi et  
je ne sais pas attaquer le jugement  
qui ordonne l'expertise et la partie  
en appel doit pour moi la  
question de nullité

pourriez vous me dire comment  
il se fait que l'erményeau nait  
surtout qu'il n'y avait pas de brevet au  
nom de Cassinier, si y a un  
an à point nait peut être être  
nait car au moment ou j'ai placé  
brevets à prendre je n'ai même pas  
eu le temps de

vous dire

Godefr.